

Délibérations adoptées par le comité syndical le 2 décembre 2019

[Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité syndical du 14 octobre 2019](#)

[Délibération Organisation du débat d'orientations budgétaires](#)

[Délibération Inscription et protection de deux nouvelles variétés de pommes](#)

[Délibération Vacances annuelles de personnel pour les activités CRRG](#)

[Délibération Tableau des effectifs](#)

[Délibération Tableau des quotas](#)

[Délibération Convention Ville de Tourcoing restauration verger historique Croix Rouge pour trois](#)

[Délibération Convention Ville de Maubeuge, agglo Maubeuge Val de Sambre, PNR Avesnois suivi et valorisation verger conservatoire commune de Maubeuge 2019 - 2024](#)



Comité Syndical

2 décembre 2019

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité syndical du 14 octobre 2019,
2. Débat d'orientations budgétaires 2020, – *projet de délibération*
3. Bilan de Pomexpo 2019, (reportage diapos)
4. Contribution d'ENRx à la création des premières Obligations Réelles Environnementales en Hauts-de-France,
5. Etat d'avancement des groupes de travail inter-équipes,
6. Inscriptions de nouvelles variétés fruitières, - *projets de délibérations*
7. Ressources humaines : – *projets de délibérations*,
 - *Présentation du Bilan social 2018,*
 - *Vacations CRRG,*
 - *Tableau des effectifs,*
 - *Tableau des quotas.*
8. Conventions partenariales : – *projets de délibérations*,
 - *Convention de partenariat pour la restauration du Verger historique de la Ville de Tourcoing (2019-2021),*
 - *Convention pour le suivi et la valorisation du « verger conservatoire hautes-tiges de cerisiers, poiriers et pruniers de l'Avesnois-Thiérache » sur la commune de Maubeuge (2019-2024).*
9. Questions diverses
 - *Information sur le programme d'activités EEDD 2020-2021*

* * *

Siège social: 6, rue du Bleu Mouton BP 70073 59028 LILLE CEDEX | N° SIRET : 255 902 918 00028
+33 (0)3 20 12 89 12 | enrx.fr | plantonsledecor.fr | contact@enrx.fr





**Syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord – Pas de Calais
-Espaces naturels régionaux-**

Créé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2002.

Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 14 octobre 2019.
--

Etaient présents :

Céline	BOLLÉ	CESER
Guislain	CAMBIER	Conseil Régional Hauts-de-France
Déborah	CLOSSET-KOPP	CESER
Jean-Marc	DUJARDIN	Conseil Régional Hauts-de-France
Marie-Annick	DUPAS-GIANNITRAPANI	Conseil Régional Hauts-de-France
Elisabeth	GRUSON	PNR Avesnois
Paul-Henry	HANSEN-CATTA	Conseil Régional Hauts-de-France
Philippe	JAECK	Payeur Régional
Anthony	JOUVENEL	PNR Caps et Marais d’Opale
Philippe	LELEU	PNR Caps et Marais d’Opale
Grégory	LELONG	PNR Scarpe-Escaut
Philippe	LESAGE	Représentant du personnel
Paul	RAOULT	PNR Avesnois
Anne-Marie	STIEVENART	PNR Avesnois
Ginette	VERBRUGGHE	CESER
Raymond	ZINGRAFF	PNR Scarpe-Escaut

Etaient excusés :

Aurore	COLSON	Conseil Régional Hauts-de-France
Michel	DEWITTE	PNR Scarpe-Escaut
Bertrand	GALTIER	Agence de l’eau Artois - Picardie
Monique	HUON	Conseil Régional Hauts-de-France
Valérie	LETARD	Conseil Régional Hauts-de-France
Frédéric	LETURQUE	Président du Com. Rég. du Tourisme (CRT)
Eric	MARQUETTE	Directeur Office National des Forêts
Claude	PRUDHOMME	PNR Caps et Marais d’Opale
Jean-Louis	THOMAS	Espaces naturels régionaux
Pierre	WASSELIN	Chambre des métiers et de l’artisanat

Assistaient également à la réunion :

Yvon	BRUNELLE	Directeur PNR Avesnois
François	CHARLET	Directeur PNR Caps et Marais d’Opale
Pascal	DELBECKE	Responsable administratif et financier ENRx
Laurent	MABILLE	Secrétaire général ENRx
Michel	MARCHYLLIE	Directeur CRRG/ ENRx
David	MOULIN	Directeur Adjoint ENRx
Catherine	THIBAUT	Secrétaire de direction ENRx
Isabelle	ZARLENGA	Directrice PNR Scarpe-Escaut

1. Approbation du Compte-rendu de la réunion du Comité syndical du 26 juin 2019.

Il s'agit d'un projet de procès-verbal qui vise à synthétiser la présentation des dossiers ainsi que les différentes interventions.

Ce document est, bien entendu, amendable.

Madame Déborah CLOSSET-KOPP rappelle que son nom s'écrit avec un C et deux P. Par ailleurs c'est elle qui portait la procuration de Ginette VERBRUGGHE le 26 juin.

Monsieur le Président propose d'adopter ce compte-rendu modifié selon les demandes de Madame CLOSSET-KOPP.

Le compte-rendu est adopté en intégrant les modifications demandées par Madame CLOSSET-KOPP.

2. Suites du comité de pilotage du 10 juillet relatif à l'étude/audit.

Monsieur le Président évoque la réunion du Comité de pilotage de l'étude confiée à MENSIA, le 10 juillet 2019.

Les Présidents des Parcs et lui-même étaient porteurs des délibérations prises par les quatre syndicats mixtes pour privilégier la mise en place du scénario numéro deux élaboré par le cabinet.

Or le vice-président Salvatore Castiglione a présenté une autre évolution quant à l'étude réalisée et aux solutions proposées.

Il a demandé d'acter la fin de l'étude sous maîtrise d'ouvrage d'ENRx, confiée au Cabinet MENSIA.

Toutefois afin de répondre aux questions soulevées lors de la précédente réunion du Comité syndical d'ENRx, il propose de procéder par étapes.

La première consistant dans l'analyse, portée par les services régionaux dans le cadre d'une étude complémentaire, de la faisabilité du recrutement des directeurs des Parcs par leur syndicat mixte.

Néanmoins, rien n'est encore acté par la Région et le calendrier électoral qui s'annonce n'est pas propice à une prise de décision rapide.

Il semble difficile qu'une décision intervienne avant l'été 2020, repoussant ainsi toute évolution des choses aux calendes grecques.

Le Président précise, qu'en conséquence, le Budget primitif 2020 d'ENRx en préparation est élaboré sans modification par rapport à celui de 2019.

Par ailleurs, cette situation pose un gros souci de management car cette étude que nous évoquons depuis un moment déjà ne débouche pas sur une prise de décision.

Le personnel reste dans l'incertitude source de mal-être et de flottement.

Monsieur Philippe LELEU pense qu'en définitive la décision reviendra à la Région et que nous n'aurons pas de plus amples réponses d'ici là.

En réponse à une question de Madame Céline BOLLÉ, Monsieur Guislain CAMBIER précise qu'il adressera un courrier au personnel afin de préciser les choses et d'évoquer les conséquences de cette démarche sur la structure et pour les salariés.

Il attendait le débat d'aujourd'hui pour le préparer.

Madame Elisabeth GRUSON rappelle que les débats lors des comités syndicaux de juin ont été l'occasion de faire émerger des points de vue différents qu'il s'agit de partager.

Madame Ginette VERBRUGGE souhaiterait connaître, au-delà de cette étude, quels sont les objectifs de la Région dans le domaine du changement climatique et sur tout autre enjeu environnemental.

ENRx pourrait-être un acteur comme il le fut autrefois sur l'interprétation du paysage par exemple.

Mais aucune attente et aucune demande ne sont exprimées par la Région à ce jour.

Monsieur le Président précise que la Région ne mandate pas les organismes, tels qu'ENRx ou le CERDD, pour exécuter ses politiques sur le terrain.

Elle définit ses actions en fonction des feuilles de route qu'elle se donne et les déploie avec ses services directement sur les territoires.

La Région s'outille depuis un an pour la concrétisation de ses politiques.

Au sujet du réchauffement climatique, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA pense qu'il s'agit d'un enjeu historique qui dépasse l'échelle régionale.

Elle peut agir sur quelques politiques sectorielles mais non y répondre de façon globale.

Monsieur le Président insiste sur l'importance que chacun, à son échelle, contribue à répondre à cet enjeu et apporte ainsi sa pierre à l'édifice.

Monsieur Philippe LELEU souligne le fait que si le développement des territoires ruraux est souvent évoqué on constate néanmoins que les moyens consacrés sont faibles.

C'est pourquoi il est très important que le rôle des Parcs pour l'accompagnement des communes rurales soit assorti des moyens financiers nécessaires.

Monsieur Guislain CAMBIER pense qu'ENRx, en tant qu'organisme régional, doit faire des propositions pour l'accompagnement des communes rurales.

Il s'agit de valoriser ce qui se fait dans les Parcs car nous sommes restés trop en retrait.

Nous pouvons mettre en évidence des actions concrètes exportables ailleurs sur le territoire régional comme, par exemple, les achats groupés d'éco-matériaux organisés en CMO.

Il nous faut davantage valoriser ce qui se fait et proposer des actions concrètes contribuant ainsi à décliner la feuille de route de la Région sur la transition environnementale et climatique.

Madame Elisabeth GRUSON demande que le Comité syndical redonne cette volonté de se mobiliser sur un projet et d'être force de proposition.

Madame Déborah CLOSSET-KOPP voit la force d'ENRx dans son rôle d'initiative et de proposition.

Mais il faut être davantage innovant et prospectif dans les propositions à faire.

Monsieur Paul RAOULT souhaite que nous sortions par le haut de cette période difficile en engageant les Parcs et ENRx dans une dynamique commune.

Il faudrait pour cela mobiliser l'ensemble des équipes sur les politiques régionales.

Les élus de chacun des syndicats mixtes, Parcs et Enrx, doivent y réfléchir afin de sortir du procès qui nous est fait.

Monsieur le Président propose que nous nous emparions des interrogations et propositions nées du débat à la Région.

Par exemple, on évoque désormais la création d'une Agence régionale de la biodiversité.

Madame Déborah CLOSSET-KOPP s'interroge sur le sort des conventions partenariales passées par ENRx au-delà de 2020.

Monsieur le Président précise que tout est prévu afin que, dans tous les cas de figure, ces conventions soient reprises et poursuivent leurs effets.

Monsieur Jean-Marc DUJARDIN tient à dire que, malgré ce qui a été affirmé, la Région donne de l'importance à l'enjeu de l'adaptation climatique puisqu'elle a nommé un délégué au climat en la personne de Guislain CAMBIER.

Au nom du personnel, Monsieur Philippe LESAGE se demande quelle information va être communiquée au personnel maintenant alors que l'étude est terminée et qu'il ne se passera rien. Quel cap donner toutefois pour les mois à venir ?

Il serait souhaitable qu'une communication du Président soit faite à l'intention des salariés pour expliquer la situation et ce qu'on attend d'eux maintenant.

Le Président rappelle qu'il s'est engagé à faire un courrier d'information aux salariés en reprenant les explications fournies ce-jour au Comité syndical.

Madame Anne-Marie STIEVENART évoque par ailleurs le sort des salariés Région en poste à ENRx dont la convention de mise à disposition s'achève fin décembre.

Que feront-ils au-delà de cette date ?

Devront-ils intégrer les services de la Région ?

Le Président attend la réponse d'un courrier qu'il a adressé à la Région afin de prolonger cette mise à disposition en signant une convention pour une durée de deux ans.

Madame STIEVENART ajoute que depuis plus de deux ans maintenant nous vivons la chronique d'une mort annoncée et qu'il est difficile d'être proactif dans cette situation.

Il faut en conséquence proposer un projet aux salariés et insister sur les propositions attendues.

Le Président indique que ce projet et les attentes relatives à celui-ci seront précisés dans le courrier prévu.

3. Point d'information sur trois opérations.

- ✓ Présentation du guide méthodologique « Accueillir et gérer la biodiversité au lycée » :

Madame Anne-Marie STIEVENART explique qu'après la fin des programmes Objectif Nature et Biodiver lycées voulue par la Région qui a créé « Génération + Biodiv », ce projet de guide méthodologique a toutefois vu le jour car une forte actualité existe sur l'enjeu de la préservation de la biodiversité.

Le moment est en effet opportun car une circulaire ministérielle, de septembre 2019, donne une place nouvelle et importante à l'éducation à l'environnement et au développement durable dans les activités scolaires.

Cette directive prescrivant des mesures à mettre en œuvre par les établissements en faveur de l'EEDD, ENRx propose, avec ce guide méthodologique, de partager son expérience et son expertise sur les outils et les méthodes pédagogiques pour « Accueillir et gérer la biodiversité au lycée ».

Plusieurs types d'actions sont proposés en faveur de la biodiversité au sein de chacun des établissements.

Ces actions pourront être démultipliées par intégration dans les programmes et les disciplines de façon transversale jusque l'intégration de ces enjeux dans les diplômes.

Madame Christelle GADENNE présente le guide méthodologique au service des lycées, « Accueillir et gérer la biodiversité au lycée ».

Guide conçu afin de permettre aux enseignants de proposer aux lycéens des moyens d'actions concrètes en faveur de la biodiversité au sein de leur établissement.

Le document de quatre pages adressé à l'ensemble des établissements concernés renvoie à la version en ligne du catalogue qui comprend un éditorial co-signé par le Président Xavier BERTRAND et le Président Guislain CAMBIER et qui détaille sur quarante-six pages le programme et les actions proposées.

Madame Elisabeth GRUSON et Monsieur Jean-Marc DUJARDIN sont demandeurs qu'ENRx fasse des propositions afin de toucher plus de lycées de la région.

Madame Ginette VERBRUGGHE s'interroge sur les moyens disponibles si nous passions de trente lycées à cent-cinquante ?

Madame Anne-Marie STIEVENART rappelle que c'est la direction de la biodiversité de la Région qui instruit les demandes et retient les projets.

Monsieur le Président précise que tous les chefs d'établissement ont reçu le document papier de quatre pages avec le lien internet pour s'informer et télécharger le guide s'ils le souhaitent. Il ajoute que ce guide est clair et le sujet y est traité en termes pédagogiques, permettant ainsi une transcription dans les projets pédagogiques en lien avec la circulaire ministérielle de septembre.

- ✓ Lancement de la campagne 2019/2020 de PLD :

Monsieur Jean-Marc DUJARDIN rappelle quelques données relatives à cette opération historique d'ENRx.

A ce jour, un million d'arbres et d'arbustes, regroupant quarante espèces locales, ont été plantés depuis quinze ans.

Il s'agit d'une opération reconnue et attendue.

Le déploiement, annoncé, de l'opération sur le versant sud des Hauts-de-France est engagé avec l'arrivée du vingt-quatrième partenaire, le Parc naturel régional « Oise Pays de France » et le recours à un pépiniériste de la Somme.

Une extension en Baie de Somme est prévue par la suite.

Un catalogue se trouve dans le dossier sous les couleurs de la nouvelle identité visuelle.

Des drapeaux aux couleurs de l'opération seront disposés lors des livraisons de novembre à mars.

- ✓ Présentation de l'automne fruitier des Hauts-de-France et actualisation des tarifs des produits diffusés par le CRRG :

En l'absence de Madame Aurore COLSON, excusée, Monsieur Michel MARCHYLLIE explique que la troisième édition de l'Automne fruitier a été lancée le 13 septembre dernier lors d'une opération conjointe avec l'inauguration du verger Conservatoire d'Amiens en présence de la Maire d'Amiens, Madame Brigitte FOURÉ.

Cette opération permet de valoriser soixante manifestations organisées sur les cinq départements que comptent les Hauts-de-France avec trente-cinq partenaires : collectivités publiques, entreprises et associations.

Lors de cette journée, une conférence sur le patrimoine fruitier et légumier picard, sur lequel le CRRG travaille désormais, s'est déroulée.

Pomexpo aura lieu le week-end prochain à Villeneuve d'Ascq.

Il est proposé de mettre à jour les tarifs des produits diffusés par le CRRG à cette occasion.

La délibération approuvant ces tarifs est adoptée à l'unanimité.

4. Partons 2.0 : demande de prolongation du programme et redistribution de fonds entre opérateurs.

Monsieur le Président rappelle que cette opération, plusieurs fois évoquée ici, s'inscrit dans le programme européen transfrontalier Interreg V France-Wallonie-Vlaanderen, élaboré suite au constat que l'offre de services publics et commerciaux se fait de plus en plus rare en milieu rural.

Les six projets retenus visent, en conséquence, à innover dans la réorganisation de l'offre de services, en s'appuyant tout particulièrement sur une coopération avec les habitants des territoires.

Ils bénéficient d'un accompagnement du bureau d'architectes-paysagistes « Les Saprophytes » spécialisé dans les techniques d'animation citoyenne.

Dans la perspective de la définition de la deuxième tranche d'étude, un atelier inter-Parcs a été organisé pour que chaque porteur de projet puisse s'enrichir des expériences des uns et des autres.

Les Parcs naturels régionaux de l'Avesnois, des Caps et marais d'Opale et Scarpe-Escaut se sont engagés à accompagner les projets dans la mise en place de compléments de services externes financés à la faveur d'un transfert financier entre opérateurs.

Monsieur Hervé NAULIN relate l'atelier inter-Parcs organisé à Hon-Hergies le 27 septembre pour tirer le bilan à mi-parcours des 6 projets.

Cette journée avait pour objectifs de :

- Etablir un bilan à mi-parcours des six projets,
- Identifier les nouveaux défis à relever,
- Co-construire des solutions.

Cet atelier a regroupé des élus et des techniciens impliqués sur ces projets.

Il a été l'occasion d'envisager comment répondre aux attentes :

- Comment transmettre et rayonner dans la commune ?
- Comment adapter l'implication citoyenne aux projets ?
- Quelle médiation mettre en place ?
-

L'examen de l'état d'avancement de ces six projets a été l'occasion de constater une demande des territoires ruraux qui s'affirme.

Monsieur le Président pense que cette opération constitue une aide au démarrage de projets pas très chère.

A l'issue de cette présentation, Madame Elisabeth GRUSON demande si d'autres projets pourront être envisagés sur d'autres dynamiques de mobilisation citoyenne.

Au-delà du projet européen, ENRx et les Parcs ne pourraient-ils être forces de propositions sur un projet de mobilisation et d'association citoyenne avec des moyens propres ?

Le Président pense qu'il faudra voir si dans le cadre d'un futur programme INTERREG des actions d'implications citoyennes pourront être poursuivies.

Madame Anne-Marie STIEVENART propose qu'un retour d'expérience soit organisé à partir de ces six projets au profit d'autres communes.

Elle demandera que cette possibilité soit envisagée en Avesnois.

Monsieur le Président présente la délibération proposée afin de faire une demande de deux modifications du programme Partons 2.0, comme suit :

- ✓ Une prolongation d'une année supplémentaire, soit un report de septembre 2020 à septembre 2021,
- ✓ Un transfert budgétaire au profit de l'opérateur "Espaces naturels régionaux" dans le cadre d'un transfert de solidarité inter-opérateurs du programme afin de répondre à de nouveaux besoins des porteurs de projets.

La délibération approuvant cette demande de modification du programme Partons 2.0 est adoptée à la majorité.

Madame Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI et Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA s'abstiennent.

5. Etat d'avancement et perspectives des cinq groupes de travail transversaux.

Les groupes de travail thématiques ont ou seront réunis selon le calendrier joint au dossier. Les élus référents présentent les propositions techniques élaborées ou en prévision lors des réunions qu'ils animent.

Madame Anne-Marie STIEVENART, pour « Observation territoriale des parcs et des missions régionales », présente un focus sur la biodiversité avec deux fiches consacrées à l'évolution des paysages naturels protégés et l'évolution du linéaire de haies et d'alignements d'arbres sous le prisme de la contribution des Parcs naturels régionaux au maintien et au développement de ces espaces.

L'objectif est de suivre l'évolution de ces milieux pour la région Hauts-de-France lorsque les données existent ou sont disponibles.

Madame CLOSSET-KOPP ET Monsieur HANSEN-CATTA s'étonnent que ces données constituent un instantané ne permettant pas de percevoir les évolutions et que les chiffres donnés s'arrêtent en 2013.

Madame STIEVENART explique que l'intérêt du travail réalisé réside dans le fait d'actualiser ces données afin de suivre leur évolution dans un but évaluatif.

Monsieur Paul RAOULT demande que ces données soient apportées au niveau de l'ensemble du territoire régional et qu'une comparaison soit faite avec d'autres territoires en France, Parcs et non Parcs.

Madame CLOSSET-KOP indique que ces données nationales fiables existent pour l'ensemble de la région.

Monsieur HANSEN-CATTA se demande à quoi sert de conserver des Parcs s'ils ne permettent pas de préserver les haies mieux qu'ailleurs ?

Au mieux ils freinent un peu la tendance à la disparition des haies.

Pour « Agriculture/Environnement », Monsieur Michel MARCHYLLIE, informe le Comité syndical de la participation d'ENRx et des Parcs à la réunion organisée par la Région et la DRAAF sur la PAC post 2020.

Un travail est mené en réunion de direction pour rédiger une contribution collective sur les neuf enjeux liés à l'agriculture biologique.

Monsieur Grégory LELONG évoque la sécurisation juridique avec la proposition d'une veille juridique partagée via la création d'une plate-forme.

Par ailleurs l'identification des marchés publics communs est proposée et un travail sur le développement de différents outils est prévu avec un travail de fond et d'harmonisation sur les actes juridiques courants des syndicats mixtes.

Pour la veille partagée, Monsieur Jean-Marc DUJARDIN aborde les réunions du 19 juin et du 3 septembre organisées sous forme d'ateliers de co-conception d'une organisation de veille

inter-équipes pertinente, souple et adaptable qui « donne envie » d'en être partie prenante et « de la faire vivre ».

Les propositions du groupe :

- Conception et diffusion de fiches profils des agents « compétences, projets suivis »,
- Conception du panorama des outils et structures de veille/thématique,
- Organisation d'ateliers thématiques (ORE, PAT, ERC) et de journées d'échanges inter-équipes,
- Conception et diffusion de fiches « projets réalisés » en 2019 pour retours d'expériences,
- Conception d'un vade-mecum de la veille (vocabulaire, outils et bonnes pratiques).

Monsieur Guislain CAMBIER, pour « Promotion de l'action des Parcs et des missions régionales », évoque la nécessité de la mise en place d'un support technique ouvert à tous avec un accès uniforme et efficace.

Il faut également une ligne directrice clairement énoncée.

6. Ligne de trésorerie.

Monsieur Guislain CAMBIER rappelle que la possibilité d'ouvrir une ligne de trésorerie auprès d'établissements bancaires constitue une précaution utile à prendre afin de pallier les difficultés qui peuvent se présenter notamment du fait des retards de versement de subventions.

Le montant maximum de trésorerie proposé est de : huit cent mille euros.

La délibération relative à cette ouverture d'une ligne de trésorerie est adoptée à l'unanimité.

7. Indemnité de conseil alloué au Payeur régional.

Monsieur le Président présente une délibération pour l'attribution d'une prime d'indemnité de conseil au Payeur régional.

Monsieur Philippe JAECK précise que le travail au bénéfice d'ENRx est réalisé par son équipe, ses collaborateurs et lui-même.

Elle est donc distribuée entre tous après une partie reversée à l'administration et elle est fiscalisée.

Par ailleurs, elle sera supprimée l'année prochaine.

La délibération relative au versement de cette prime de conseil est adoptée à l'unanimité.

8. Ressources humaines.

- Une délibération proposée pour la mise en œuvre d'une mission d'expertise sur les risques psycho-sociaux auprès du Comité d'Hygiène et de Sécurité des Conditions de travail d'ENRx.

A propos de celle-ci, Madame Ginette VERBRUGGHE et Monsieur Jean-Marc DUJARDIN pensent qu'il serait utile d'associer les personnels des Parcs d'une façon ou d'une autre.

- Une délibération pour l'adoption du tableau des effectifs,
- Une délibération pour l'adoption du tableau des quotas.

La délibération proposée pour la mise en œuvre d'une mission d'expertise sur les risques psycho-sociaux auprès du Comité d'Hygiène et de Sécurité des Conditions de travail d'ENRx est adoptée à l'unanimité.

La délibération approuvant le tableau des effectifs est adoptée à l'unanimité.

La délibération approuvant le tableau des quotas et d'avancements de grades est adoptée à l'unanimité.

9. Conventions partenariales.

- **Convention pour la création, le suivi et la valorisation du verger conservatoire d'Amiens.**

La délibération approuvant cette convention est adoptée à l'unanimité.

- **Des exemplaires de la Voix du Nord datée du 25 septembre 2019 sont distribués.**
Ce numéro met en avant l'opération « 100 000 arbres pour demain » organisée dans le cadre d'un partenariat DDN, ENRx et Les planteurs volontaires.
Monsieur Paul RAOULT demande que des contacts soient pris avec le Courrier Picard afin qu'une telle opération puisse être organisée sur le versant sud de la région.
- **Partenariat avec le CERDD au titre de sa mission Observatoire du climat :**
Enrx est convié à signer la charte des partenaires du CERDD sur le volet climat, le 7 novembre prochain à Douai.

L'ordre du jour de la réunion étant épuisé, le Président remercie toutes les personnes présentes pour leur participation.



Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais

Syndicat mixte

Comité Syndical du 02 décembre 2019

Réunion du : 02 décembre 2019
Date de convocation : 18 novembre 2019
Présidence : Guislain CAMBIER

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Conseil Régional
Guislain CAMBIER
Aurore COLSON
Jean-Marc DUJARDIN
Marie-Annick DUPAS-
GIANNITRAPANI
Paul Henry HANSEN-CATTA
Monique HUON
Valérie LETARD

Conseil Economique, Social et
Environnemental
Céline BOLLÉ
Déborah CLOSSET-KOPP
Ginette VERBRUGGHE
PNR de l'Avesnois
Elisabeth GRUSON
Paul RAOULT
Anne-Marie STIEVENART

PNR des Caps et Marais d'Opale
Anthony JOUVENEL
Philippe LELEU
Claude PRUDHOMME
PNR Scarpe-Escaut
Michel DEWITTE
Grégory LELONG
Raymond ZINGRAFF

Membres présents : Céline BOLLÉ, Guislain CAMBIER, Aurore COLSON, Jean-Marc DUJARDIN, Elisabeth GRUSON, Anthony JOUVENEL, Philippe LELEU, Grégory LELONG, Paul RAOULT, Ginette VERBRUGGHE,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Déborah CLOSSET-KOPP, Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Paul Henry HANSEN-CATTA, Monique HUON, Claude PRUDHOMME,

Membres absents excusés : Michel DEWITTE, Valérie LETARD, Anne-Marie STIEVENART, Raymond ZINGRAFF.

- Soit 10 membres présents représentant 15 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Liste des délibérations adoptées lors du

Comité Syndical d'Espaces naturels régionaux le 02 décembre 2019

✓	N°19 – 975	Délibération Organisation du débat d'orientations budgétaires	02 décembre 2019
✓	N°19 – 976	Délibération Inscription et protection de deux nouvelles variétés de pommes	02 décembre 2019
	N°19 – 977	Délibération Vacances annuelles de personnel pour les activités CRRG	02 décembre 2019
✗	N°19 – 978	Délibération Tableau des effectifs	02 décembre 2019
	N°19 – 979	Délibération Tableau des quotas	02 décembre 2019
✗	N°19 – 980	Délibération Convention Ville de Tourcoing restauration verger historique Croix Rouge pour trois ans	02 décembre 2019
✗	N°19 – 981	Délibération Convention Ville de Maubeuge, agglo Maubeuge Val de Sambre, PNR Avesnois suivi et valorisation verger conservatoire commune de Maubeuge 2019 - 2024	02 décembre 2019

Non revenues du Contrôle de légalité.

n°19 - 977

n°19 - 979.

Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais

Syndicat mixte

PREFECTURE DU NORD

13 DEC. 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 19 - 975

Réunion du : 02 décembre 2019
Date de convocation : 18 novembre 2018
Présidence : Guislain CAMBIER

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Conseil Régional
Guislain CAMBIER
Aurore COLSON
Jean-Marc DUJARDIN
Marie-Annick DUPAS-
GIANNITRAPANI
Paul Henry HANSEN-CATTA
Monique HUON
Valérie LETARD

Conseil Economique, Social et
Environnemental Régional
Céline BOLLÉ
Déborah CLOSSET-KOPP
Ginette VERBRUGGHE
PNR de l'Avesnois
Elisabeth GRUSON
Paul RAOULT
Anne-Marie STIEVENART

PNR des Caps et Marais d'Opale
Anthony JOUVENEL
Philippe LELEU
Claude PRUDHOMME
PNR Scarpe-Escaut
Michel DEWITTE
Grégory LELONG
Raymond ZINGRAFF

Membres présents : Céline BOLLÉ, Guislain CAMBIER, Aurore COLSON, Jean-Marc DUJARDIN, Elisabeth GRUSON, Anthony JOUVENEL, Philippe LELEU, Grégory LELONG, Paul RAOULT, Ginette VERBRUGGHE,
Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Déborah CLOSSET-KOPP, Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Paul Henry HANSEN-CATTA, Monique HUON, Claude PRUDHOMME,
Membres absents excusés : Michel DEWITTE, Valérie LETARD, Anne-Marie STIEVENART, Raymond ZINGRAFF.

- Soit 10 membres présents représentant 15 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : Organisation du débat d'orientations budgétaires 2020.

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs Naturels Régionaux du Nord-Pas de Calais en date du 27 décembre 2002,

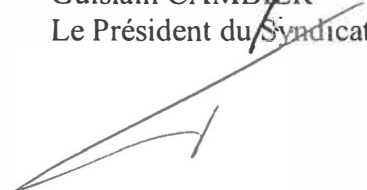
Considérant les Orientations budgétaires 2020 présentées par Madame la rapporteuse du budget,

Prend acte de la tenue du Débat d'orientations budgétaires pour l'année 2020,

Autorise Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Guislain CAMBIER
Le Président du Syndicat Mixte



Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais

Syndicat mixte

PREFECTURE DU NORD
13 DEC. 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 19 - 976

Réunion du : 02 décembre 2019
Date de convocation : 18 novembre 2019
Présidence : Guislain CAMBIER

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

<u>Conseil Régional</u>	<u>Conseil Economique, Social et Environnemental Régional</u>	<u>PNR des Caps et Marais d'Opale</u>
Guislain CAMBIER	Céline BOLLÉ	Philippe LELEU
Aurore COLSON	Déborah CLOSSET-KOPP	Anthony JOUVENEL
Jean-Marc DUJARDIN	Ginette VERBRUGGHE	Claude PRUDHOMME
Marie-Annick DUPAS- GIANNITRAPANI	<u>PNR de l'Avesnois</u>	<u>PNR Scarpe-Escaut</u>
Paul Henry HANSEN-CATTA	Elisabeth GRUSON	Michel DEWITTE
Monique HUON	Paul RAOULT	Grégory LELONG
Valérie LETARD	Anne-Marie STIEVENART	Raymond ZINGRAFF

Membres présents : Céline BOLLÉ, Guislain CAMBIER, Aurore COLSON, Jean-Marc DUJARDIN, Elisabeth GRUSON, Anthony JOUVENEL, Philippe LELEU, Grégory LELONG, Paul RAOULT, Ginette VERBRUGGHE,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Déborah CLOSSET-KOPP, Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Paul Henry HANSEN-CATTA, Monique HUON, Claude PRUDHOMME,

Membres absents excusés : Michel DEWITTE, Valérie LETARD, Anne-Marie STIEVENART, Raymond ZINGRAFF.

- Soit 10 membres présents représentant 15 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : Inscription et protection de deux nouvelles variétés de pommes.

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs Naturels Régionaux du Nord-Pas de Calais en date du 27 décembre 2002,

Vu la Convention pluriannuelle d'objectifs signée entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux pour la période 2018-2021,

Vu le Budget primitif 2019 d'Espaces Naturels Régionaux,

Considérant les missions du Centre Régional de Ressources Génétiques (CRRG) d'Espaces naturels régionaux,

Considérant les objectifs de préservation et de valorisation des espèces végétales régionales menés par Centre Régional de Ressources Génétiques en partenariat avec d'autres acteurs,

Considérant la note descriptive du projet d'inscription et de protection de deux variétés de pommes présentée ce jour,

Considérant l'exposé de Monsieur le Président :

Espaces naturels régionaux a pour vocation, via le Centre Régional de Ressources Génétiques (C.R.R.G.), d'assurer sur le long terme la sauvegarde et la mise en valeur des espèces domestiques régionales issues du domaine animal et végétal.

Dans ce cadre, le CRRG s'investit dans la création variétale de pommiers depuis plus de 30 ans.

Le CRRG réalise ce travail en partenariat avec le Centre Wallon de Recherches Agronomiques (CRAW de Gembloux) depuis 15 ans.

Pour les pommes à cidre et d'industrie, le CRRG réalise des essais chez deux producteurs de la région.

Il collabore également avec l'association « Novafruits - patrimoine et créations partagés », depuis 2014, pour effectuer une évaluation participative de ses nouvelles variétés, l'association comptant désormais 32 producteurs adhérents.

Par ce projet, il entend favoriser la production, le commerce et la consommation de nouvelles variétés cultivées dans les Hauts-de-France.

Ainsi des accords de partenariats confèrent à ces producteurs locaux, adhérents à Novafruits, un avantage compétitif tout en garantissant aux consommateurs un fruit de haute qualité, bio qui valorise les travaux de conservation du patrimoine régional.

Fin 2016, le CRRG a réalisé une première démarche d'inscription au catalogue national (Catalogue officiel des espèces et variétés de plantes cultivées en France) d'une première nouvelle pomme à couteau, la « Reinette du Héron ».

Pour cette première inscription, la démarche de quatre années se terminera fin 2020 ouvrant la commercialisation officielle de la « Reinette du Héron ».

Fin 2019, le CRRG a la volonté de réaliser l'inscription au Catalogue officiel et la protection par un Certificat d'Obtention Végétale (COV) de deux variétés de pommes à cidre et d'industrie.

Huit arbres de chaque variété seront envoyés début 2020 à l'Institut National de Recherches Agronomiques (INRA) d'Angers pour y être étudié et pour démontrer le caractère original des deux variétés.

Les coûts de ces démarches porteront d'une part sur l'inscription au Catalogue officiel des espèces et variétés de plantes cultivées en France préalable à la commercialisation des deux nouvelles obtentions et d'autre part sur les formalités de protection de ces fruitiers par le Certificat d'Obtention Végétale (COV).

Des recettes sont attendues des producteurs adhérents de Novafruits qui s'acquitteront d'un droit d'obtention pour chacun des arbres commandés.

Impute les dépenses et les recettes liées à ces opérations à la section de fonctionnement du Budget en cours, au chapitre CRRG,

Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Guislain CAMBIER
Le Président du Syndicat mixte.

Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais

Syndicat mixte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 19 – 977

Réunion du : 02 décembre 2019
Date de convocation : 18 novembre 2019
Présidence : Guislain CAMBIER

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

<u>Conseil Régional</u>	<u>Conseil Economique, Social et Environnemental</u>	<u>PNR des Caps et Marais d'Opale</u>
Guislain CAMBIER	Céline BOLLÉ	Philippe LELEU
Aurore COLSON	Déborah CLOSSET-KOPP	Anthony JOUVENEL
Jean-Marc DUJARDIN	Ginette VERBRUGGHE	Claude PRUDHOMME
Marie-Annick DUPAS- GIANNITRAPANI	<u>PNR de l'Avesnois</u>	<u>PNR Scarpe-Escaut</u>
Paul Henry HANSEN-CATTA	Elisabeth GRUSON	Michel DEWITTE
Monique HUON	Paul RAOULT	Grégory LELONG
Valérie LETARD	Anne-Marie STIEVENART	Raymond ZINGRAFF

Membres présents : Céline BOLLÉ, Guislain CAMBIER, Aurore COLSON, Jean-Marc DUJARDIN, Elisabeth GRUSON, Anthony JOUVENEL, Philippe LELEU, Grégory LELONG, Paul RAOULT, Ginette VERBRUGGHE,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Déborah CLOSSET-KOPP, Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Paul Henry HANSEN-CATTA, Monique HUON, Claude PRUDHOMME,

Membres absents excusés : Michel DEWITTE, Valérie LETARD, Anne-Marie STIEVENART, Raymond ZINGRAFF.

- Soit 10 membres présents représentant 15 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : Vacances annuelles de personnel pour les activités du Centre Régional de Ressources Génétiques.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs Naturels Régionaux du Nord-Pas de Calais (Espaces Naturels Régionaux) en date du 27 décembre 2002,

Vu la Convention pluriannuelle d'objectifs signée entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux pour la période 2018-2021,

Vu le Budget primitif d'Espaces naturels régionaux

Considérant,

- que le Centre Régional de Ressources Génétiques a besoin de recourir chaque année à du personnel occasionnel, saisonnier et pour surcharge de travail technique, notamment pour la gestion et l'entretien des vergers,

Décide,

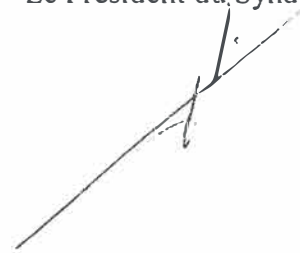
- d'ouvrir un crédit maximum de 400 heures de vacances, dans le cadre des deux types d'activités présentées ci-dessus,
- que le montant des vacances correspond à l'indice majoré 327 (IM au 01/01/2020),

Autorise le Président,

- à augmenter cette rémunération en cas exceptionnel nécessitant une qualification spécifique,
- à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Guislain CAMBIER
Le Président du Syndicat Mixte



Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais

Syndicat mixte

PREFECTURE DU NORD

13 DEC. 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 19 - 978

Réunion du : 02 décembre 2019
Date de convocation : 18 novembre 2019
Présidence : Guislain CAMBIER

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Conseil Régional
Guislain CAMBIER
Aurore COLSON
Jean-Marc DUJARDIN
Marie-Annick DUPAS-
GIANNITRAPANI
Paul Henry HANSEN-CATTA
Monique HUON
Valérie LETARD

Conseil Economique, Social et
Environnemental Régional
Céline BOLLÉ
Déborah CLOSSET-KOPP
Ginette VERBRUGGHE
PNR de l'Avesnois
Elisabeth GRUSON
Paul RAOULT
Anne-Marie STIEVENART

PNR des Caps et Marais d'Opale
Philippe LELEU
Anthony JOUVENEL
Claude PRUDHOMME
PNR Scarpe-Escaut
Michel DEWITTE
Grégory LELONG
Raymond ZINGRAFF

Membres présents : Céline BOLLÉ, Guislain CAMBIER, Aurore COLSON, Jean-Marc DUJARDIN, Elisabeth GRUSON, Anthony JOUVENEL, Philippe LELEU, Grégory LELONG, Paul RAOULT, Ginette VERBRUGGHE,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Déborah CLOSSET-KOPP, Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Paul Henry HANSEN-CATTA, Monique HUON, Claude PRUDHOMME,

Membres absents excusés : Michel DEWITTE, Valérie LETARD, Anne-Marie STIEVENART, Raymond ZINGRAFF.

- Soit 10 membres présents représentant 15 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : Délibération confirmant la création ou la suppression des emplois et adoptant le tableau des effectifs.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Vu l'art 3-1 Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 : recrutement d'agent contractuel de façon temporaire sur des emplois permanents (congé annuel, congé maladie, congé parental...),

Vu l'art 3-2 Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 recrutement d'agent contractuel de façon temporaire sur des emplois permanents (vacance temporaire dans l'attente de recrutement de fonctionnaire),

Vu l'art 3-3 Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 recrutement d'agent contractuel de façon permanente sur des emplois permanents (impossibilité de trouver un fonctionnaire susceptible d'assurer les fonctions correspondantes),

Vu le décret n°87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,

Vu le décret n°90-126 du 09 février 1990 portant statut des ingénieurs territoriaux,

Vu le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu le décret n°2016-203 du 26 février 2016 portant échelonnement indiciaire applicable aux ingénieurs territoriaux,

Vu le décret n°2016-206 du 26 février 2016 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des ingénieurs territoriaux,

Vu le décret n° 2016-207 du 26 février 2016 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels pour l'accès au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre des attachés territoriaux,

Vu le décret n°87-1100 du 30 décembre 1987 portant échelonnement indiciaire aux attachés territoriaux,

Vu le décret n°2017-1737 du 21 décembre 2017 modifiant l'échelonnement indiciaire,

Vu le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier d'emploi des techniciens territoriaux,

Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à des divers cadres d'emploi de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2010-330 du 22 mars 2010 fixant l'échelonnement indiciaire,

Vu le décret 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2010-330 du 22 mars 2010 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n°2010-329 du 22 mars 2010,

Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre des emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n°88-548 du 6 mai 1988 portant échelonnement indiciaire applicable aux agents de maîtrise territoriaux,

Vu la Convention pluriannuelle d'objectifs signée entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux pour la période 2018-2021,

Le Comité Syndical,

Décide d'adopter la délibération confirmant la création ou la suppression des emplois et adoptant le tableau des effectifs repris en annexe.

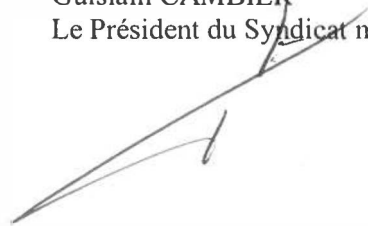
Décide de recourir à des agents non titulaires de droit public dans les cas prévus aux articles 3-1 à 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Impute les dépenses à la section de fonctionnement du budget en cours au chapitre Coordination-Gestion-Administration

Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Guislain CAMBIER
Le Président du Syndicat mixte.



**Tableau des effectifs
des services du Syndicat Mixte
"Espaces Naturels Régionaux Nord-Pas de Calais"**

Emplois sur postes permanents à temps complet

CADRES D'EMPLOIS	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS POURVUS
1 - EMPLOIS DE LA FILIERE ADMINISTRATIVE	36	30
Administrateur	0	0
Attaché hors classe	0	0
Directeur territorial	4	4
Attaché principal	5	5
Attaché	10	8
Rédacteur Principal de 1ère classe	2	2
Rédacteur Principal de 2ème classe	3	2
Rédacteur	0	0
Adjoint administratif principal 1ère classe	5	5
Adjoint administratif principal 2ème classe	3	3
Adjoint administratif	4	1
2 - EMPLOIS DE LA FILIERE TECHNIQUE	49	39
Ingénieur en chef hors classe	1	1
Ingénieur en chef	0	0
Ingénieur hors classe	0	0
Ingénieur principal	12	9
Ingénieur	24	19
Technicien principal 1ère classe	2	2
Technicien principal 2ème classe	2	2
Technicien	2	2
Agent de maîtrise principal	0	0
Agent de maîtrise	0	0
Adjoint technique principal 1ère classe	0	0
Adjoint technique principal 2ème classe	1	1
Adjoint technique	5	3
TOTAL DES EMPLOIS SUR POSTES PERMANENTS A TEMPS COMPLET	85	69

Emplois sur postes permanents à temps non complet - 28 heures / semaine

CADRES D'EMPLOIS	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS POURVUS
1 - EMPLOIS DE LA FILIERE ADMINISTRATIVE	1	1
Rédacteur	1	1
TOTAL DES EMPLOIS SUR POSTES PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	1	1

TOTAL DES EMPLOIS SUR POSTES PERMANENTS

86

70

Emplois de CDD (remplacements, accroissement temporaire-saisonnier d'activité)

Emplois créés par référence à l'art. 3-1 et 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 84	120 mois / hommes
Emplois créés par référence à l'art. 3-1° et 3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 84	120 mois / hommes

**Tableau des effectifs
des services du Syndicat Mixte
"Espaces Naturels Régionaux Nord-Pas de Calais"**

Détail des emplois sur postes permanents

CADRES D'EMPLOIS	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS POURVUS
1 - EMPLOIS DE LA FILIERE ADMINISTRATIVE	37	31
Fonction publique	23	18
<i>DONT titulaires en détachement</i>	1	
<i>DONT titulaires en disponibilité</i>	3	
<i>DONT postes vacants</i>	1	
CDI Sapin	10	9
<i>DONT congé pour convenances personnelles</i>	1	
Agents mis à disposition	4	4
2 - EMPLOIS DE LA FILIERE TECHNIQUE	49	39
Fonction publique	47	37
<i>DONT titulaires en détachement</i>	6	
<i>DONT titulaires en disponibilité</i>	3	
<i>DONT postes vacants</i>	1	
CDI Sapin	2	2
Agents mis à disposition	0	0
TOTAL DES EMPLOIS SUR POSTES PERMANENTS	86	70

Emplois de CDI (Article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 84)

Emplois créés par référence à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 84	0	0
---	---	---

Emplois de CDD (Article 3-3-1° et 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 84)

Délibérations au 2 décembre 2019	0	0
TOTAL EMPLOIS CDD "Article 3-3-1 et 3-3-2"	0	0

RECAPITULATIF DES EFFECTIFS	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS POURVUS
TOTAL EMPLOIS FONCTION PUBLIQUE A TEMPS COMPLET	69	54
TOTAL EMPLOIS FONCTION PUBLIQUE A TEMPS NON COMPLET	1	1
TOTAL EMPLOIS CONTRACTUELS (Loi Sapin)	12	11
TOTAL EMPLOIS AGENTS MIS A DISPOSITION	4	4
TOTAL EMPLOIS CDI Article 3-3	0	0
TOTAL EMPLOIS CDD Article 3-3-1° et 3-3-2°	0	0
EFFECTIF TOTAL AUTORISE AU 2 DECEMBRE 2019	86	70

Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais

Syndicat mixte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 19 - 979

Réunion du : 02 décembre 2019
Date de convocation : 18 novembre 2019
Présidence : Guislain CAMBIER

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Conseil Régional
Guislain CAMBIER
Aurore COLSON
Jean-Marc DUJARDIN
Marie-Annick DUPAS-
GIANNITRAPANI
Paul Henry HANSEN-CATTA
Monique HUON
Valérie LETARD

Conseil Economique, Social et
Environnemental
Céline BOLLÉ
Déborah CLOSSET-KOPP
Ginette VERBRUGGHE
PNR de l'Avesnois
Elisabeth GRUSON
Paul RAOULT
Anne-Marie STIEVENART

PNR des Caps et Marais d'Opale
Philippe LELEU
Anthony JOUVENEL
Claude PRUDHOMME
PNR Scarpe-Escaut
Michel DEWITTE
Grégory LELONG
Raymond ZINGRAFF

Membres présents : Céline BOLLÉ, Guislain CAMBIER, Aurore COLSON, Jean-Marc DUJARDIN, Elisabeth GRUSON, Anthony JOUVENEL, Philippe LELEU, Grégory LELONG, Paul RAOULT, Ginette VERBRUGGHE,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Déborah CLOSSET-KOPP, Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Paul Henry HANSEN-CATTA, Monique HUON, Claude PRUDHOMME,

Membres absents excusés : Michel DEWITTE, Valérie LETARD, Anne-Marie STIEVENART, Raymond ZINGRAFF.

- Soit 10 membres présents représentant 15 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : adoption du tableau des quotas.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

*Vu la Convention pluriannuelle d'objectifs signée entre la Région Hauts-de-France et
Espaces naturels régionaux pour la période 2018-2021,*

Le Comité Syndical,

*Décide d'adopter le tableau des quotas d'avancement de grade repris en annexe et de créer
les emplois correspondants.*

*Impute les dépenses à la section de fonctionnement du budget en cours au chapitre
Coordination-Gestion-Administration*

*Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables
nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Guislain CAMBIER
Le Président du Syndicat mixte.

Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais

Syndicat mixte

PREFECTURE DU NORD
13 DEC. 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 19 - 980

Réunion du : 02 décembre 2019
Date de convocation : 18 novembre 2019
Présidence : Guislain CAMBIER

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

<u>Conseil Régional</u> Guislain CAMBIER Aurore COLSON Jean-Marc DUJARDIN Marie-Annick DUPAS- GIANNITRAPANI Paul Henry HANSEN-CATTA Monique HUON Valérie LETARD	<u>Conseil Economique, Social et Environnemental Régional</u> Céline BOLLÉ Déborah CLOSSET-KOPP Ginette VERBRUGGHE <u>PNR de l'Avesnois</u> Elisabeth GRUSON Paul RAOULT Anne-Marie STIEVENART	<u>PNR des Caps et Marais d'Opale</u> Philippe LELEU Anthony JOUVENEL Claude PRUDHOMME <u>PNR Scarpe-Escaut</u> Michel DEWITTE Grégory LELONG Raymond ZINGRAFF
---	---	---

Membres présents : Céline BOLLÉ, Guislain CAMBIER, Aurore COLSON, Jean-Marc DUJARDIN, Elisabeth GRUSON, Anthony JOUVENEL, Philippe LELEU, Grégory LELONG, Paul RAOULT, Ginette VERBRUGGHE,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Déborah CLOSSET-KOPP, Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Paul Henry HANSEN-CATTA, Monique HUON, Claude PRUDHOMME,

Membres absents excusés : Michel DEWITTE, Valérie LETARD, Anne-Marie STIEVENART, Raymond ZINGRAFF.

- Soit 10 membres présents représentant 15 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : Convention de partenariat avec la Ville de Tourcoing pour la poursuite de la restauration et la conduite du verger historique de la Croix rouge pour une période de trois ans.

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs Naturels Régionaux du Nord-Pas de Calais en date du 27 décembre 2002,

Vu la Convention pluriannuelle d'objectifs signée entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux pour la période 2018-2021,

Vu le Budget primitif 2019 d'Espaces Naturels Régionaux,

Considérant l'exposé de Monsieur le Président :

Espaces naturels régionaux a pour vocation, via les activités du Centre Régional de Ressources Génétiques (C.R.R.G.), d'assurer sur le long terme la sauvegarde et la mise en valeur des espèces domestiques régionales issues du domaine animal et végétal.

C'est ainsi que dans le cadre de ses recherches et prospections de terrain, le C.R.R.G. a procédé dès le début des années 1980 à l'inventaire des ressources génétiques végétales (fruitières, légumières) du nord de la France. Ce recensement a permis de mettre en évidence

la très grande richesse de ce patrimoine et l'urgence de sauvegarder les variétés grandement menacées de disparition.

Les travaux menés depuis lors, ont permis de rassembler ce riche patrimoine que constituent les anciennes variétés fruitières du Nord de la France. Afin de préserver et de valoriser les espèces fruitières régionales traditionnelles, la volonté du CRRG est d'éclater la collection rassemblée au verger conservatoire de Villeneuve d'Ascq au sein de plusieurs vergers d'intérêt régional, dont le jardin d'arboriculture fruitière de Tourcoing qui date de 1923 et couvre une superficie de 3 000 m²,

La ville de Tourcoing a entamé dès 2005 la restauration de cette collection historique d'anciennes variétés fruitières. Cette restauration s'accompagne d'une ouverture du site au public.

La démarche empruntée pour mettre en œuvre la restauration du verger et pour la conduite de ce dernier fait appel aux principes de la gestion écologique, avec notamment le recours aux techniques de l'arboriculture biologique contre les insectes ravageurs et autres pathogènes.

Espaces naturels régionaux a dans ses missions la conservation et la valorisation du patrimoine génétique domestique régional. Cette mission est mise en œuvre par le Centre Régional des Ressources Génétiques (CRRG) dont les bureaux sont installés à la Ferme du Héron à Villeneuve d'Ascq.

Dans le cadre de la mise en place et de la gestion du Verger Conservatoire Régional de Villeneuve d'Ascq (verger-pilote reconnu pour la richesse de ses collections, pour ses travaux d'évaluation et pour les compétences de son personnel technique spécialisé en arboriculture fruitière respectueuse de l'environnement), une partie de la collection de Tourcoing a fait l'objet de prélèvements de greffons pour une intégration dans le Verger Conservatoire Régional,

En 2013, une première convention a été signée entre les deux parties pour organiser de manière structurelle et dans la durée la reconstitution du verger historique, la convention proposée a pour but de renouveler pour une nouvelle période de trois ans les termes de la collaboration entre la Ville de Tourcoing et Espaces naturels régionaux au titre des activités du Centre Régional des Ressources Génétiques qui a été sollicité pour poursuivre son accompagnement technique à la restauration et à la conduite du verger historique de la Croix rouge,

Considérant les missions du Centre Régional de Ressources Génétiques (CRRG) d'Espaces naturels régionaux,

Considérant les objectifs de préservation et de valorisation des espèces végétales régionales menés par le Centre Régional de Ressources Génétiques en partenariat avec d'autres acteurs,

Décide d'adopter la présente convention de partenariat avec la Ville de Tourcoing pour la poursuite de la restauration et la conduite du verger historique de la Croix rouge pour une période de trois ans,

Impute les recettes à la section de fonctionnement du Budget en cours, au chapitre CRRG,

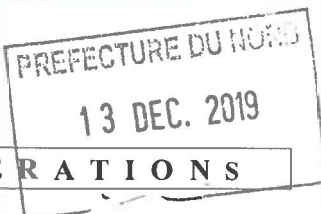
Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Guislain CAMBIER
Le Président du Syndicat mixte.

Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais

Syndicat mixte



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 19 - 981

Réunion du : 02 décembre 2019
Date de convocation : 18 novembre 2019
Présidence : Guislain CAMBIER

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

<u>Conseil Régional</u>	<u>Conseil Economique, Social et Environnemental Régional</u>	<u>PNR des Caps et Marais d'Opale</u>
Guislain CAMBIER	Céline BOLLÉ	Philippe LELEU
Aurore COLSON	Déborah CLOSSET-KOPP	Anthony JOUVENEL
Jean-Marc DUJARDIN	Ginette VERBRUGGHE	Claude PRUDHOMME
Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI	<u>PNR de l'Avesnois</u>	<u>PNR Scarpe-Escaut</u>
Paul Henry HANSEN-CATTA	Elisabeth GRUSON	Michel DEWITTE
Monique HUON	Paul RAOULT	Grégory LELONG
Valérie LETARD	Anne-Marie STIEVENART	Raymond ZINGRAFF

Membres présents : Céline BOLLÉ, Guislain CAMBIER, Aurore COLSON, Jean-Marc DUJARDIN, Elisabeth GRUSON, Anthony JOUVENEL, Philippe LELEU, Grégory LELONG, Paul RAOULT, Ginette VERBRUGGHE,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Déborah CLOSSET-KOPP, Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Paul Henry HANSEN-CATTA, Monique HUON, Claude PRUDHOMME,

Membres absents excusés : Michel DEWITTE, Valérie LETARD, Anne-Marie STIEVENART, Raymond ZINGRAFF.

- Soit 10 membres présents représentant 15 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : Convention de partenariat avec la Ville de Maubeuge, l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre et le PNR de l'Avesnois, pour le suivi et la valorisation du verger conservatoire situé sur la commune de Maubeuge, pour la période 2019-2024.

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs Naturels Régionaux du Nord-Pas de Calais en date du 27 décembre 2002,

Vu la Convention pluriannuelle d'objectifs signée entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux pour la période 2018-2021,

Vu le Budget primitif 2019 d'Espaces Naturels Régionaux,

Considérant l'exposé de Monsieur le Président :

Espaces naturels régionaux a pour vocation, au travers du Centre Régional de Ressources Génétiques (C.R.R.G.), d'assurer sur le long terme la sauvegarde et la mise en valeur des espèces domestiques régionales issues du domaine animal et végétal.

C'est ainsi que dans le cadre de ses recherches et prospections de terrain, le C.R.R.G. a procédé dès le début des années 1980 à l'inventaire des ressources génétiques végétales (fruitières, légumières) du nord de la France. Ce recensement a permis de mettre en évidence

la très grande richesse de ce patrimoine et l'urgence de sauvegarder les variétés grandement menacées de disparition.

Les travaux menés depuis lors, ont permis de rassembler ce riche patrimoine que constituent les anciennes variétés fruitières du Nord de la France. Afin de préserver et de valoriser les espèces fruitières régionales traditionnelles, la volonté du CRRG est d'éclater la collection rassemblée au verger conservatoire de Villeneuve d'Ascq au sein de plusieurs vergers hautes tiges d'intérêt régional, dont le projet de Maubeuge.

Dans cette perspective, la commune de Maubeuge, le Centre Régional de Ressources Génétiques des Hauts-de-France (CRRG) d'Espaces naturels régionaux (ENRx) et le Parc naturel régional de l'Avesnois se sont associés dès 2004 autour du projet de création d'un verger conservatoire des variétés locales de cerisiers, poiriers et pruniers typiques de la région Avesnois-Thiérache.

Pour assurer l'entretien des vergers ainsi que d'autres espaces verts éclatés sur le territoire de la ville, la commune a souhaité mettre en place un mode de gestion de ses espaces par un pâturage ovin.

Toutefois la construction d'un hôpital porté par l'Agence Régionale de la Santé a débuté en 2018. Cette construction implantée à proximité immédiate du verger conservatoire a entraîné une emprise d'une trentaine de mètres sur toute la partie sud du verger conservatoire pour construire de nouveaux aménagements.

La Communauté d'Agglomération Maubeuge - Val de Sambre a proposé à la Ville et au CRRG une mesure compensatoire liée au préjudice subi.

Ainsi, la collection de pruniers sera greffée et replantée sur un emplacement encore disponible sur la même parcelle cadastrale à proximité immédiate du verger conservatoire. La présente convention précise les modalités liées à cette mesure compensatoire.

Plus globalement, cet espace constitue aussi un support pédagogique particulièrement intéressant pour le grand public et les scolaires. Des actions d'information et de sensibilisation ainsi que des programmes de formations et d'animations sur ce site en lien avec cette thématique sont organisés régulièrement par la Ville, la Communauté d'Agglomération et le Parc Naturel Régional de l'Avesnois (Cueillons la Nature, stages de taille, ...).

Le verger qui a maintenant plus de dix ans entre en phase de production. Quelques centaines de kilos de fruits sont à prévoir dès les prochaines années et quelques tonnes d'ici dix ans. Afin de valoriser au mieux cette ressource, les partenaires ont souhaité élargir leurs relations de travail par la signature d'une convention pluriannuelle permettant de définir les engagements de chaque structure mais aussi et surtout de prendre les mesures adaptées pour protéger à long terme ce site et la formidable diversité fruitière qu'il contient.

Considérant les missions du Centre Régional de Ressources Génétiques (CRRG) d'Espaces naturels régionaux,

Considérant les objectifs de préservation et de valorisation des espèces végétales régionales menés par Centre Régional de Ressources Génétiques en partenariat avec d'autres acteurs,

Autorise le Président à signer la présente Convention de partenariat avec la Ville de Maubeuge, l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre et le Parc Naturel Régional de l'Avesnois, pour le suivi et la valorisation du verger conservatoire situé sur la commune de Maubeuge, pour la période 2019-2024.

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Guislain CAMBIER
Le Président du Syndicat mixte.

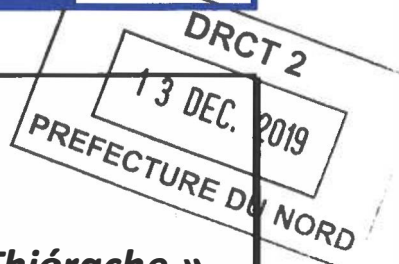


AGGLOMÉRATION MAUBEUGE-VAL DE SAMBRE



Convention
pour le suivi et la valorisation du
« Verger conservatoire hautes tiges
de cerisiers, poiriers et pruniers de l'Avesnois-Thiérache »
sur la commune de Maubeuge (59)

2019-2024



Entre :

- **La commune de Maubeuge**, représentée par son Maire, Monsieur Arnaud DECAGNY ci-dessous dénommée « La Commune »,

Et,

- **Espaces naturels régionaux**, au titre de sa mission régionale du Centre Régional de Ressources Génétiques, représenté par son Président, Monsieur Guislain CAMBIER, ci-dessous dénommé « le CRRG »,

Et,

- **Le Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois**, représenté par son Président, Monsieur Guislain CAMBIER, ci-dessous dénommé « le Parc »,

Et,

- **La Communauté d'Agglomération Maubeuge - Val de Sambre** représenté par son Président Monsieur Benjamin SAINT HUILE ci-dessous dénommée « La Communauté d'Agglomération »

Préalablement à l'objet des présentes, les parties ont entendu et exposé ce qui suit :

La commune de Maubeuge, le Centre Régional de Ressources Génétiques des Hauts-de-France (CRRG) d'Espaces naturels régionaux (ENRx) et le Parc naturel régional de l'Avesnois se sont associés dès 2004 autour du projet de création d'un verger conservatoire des variétés locales de cerisiers, poiriers et pruniers typiques de la région Avesnois-Thiérache.

Les travaux menés par le CRRG depuis les années 1980, ont permis de rassembler ce riche patrimoine que constituent les anciennes variétés fruitières du Nord de la France. Afin de préserver et de valoriser les espèces fruitières régionales traditionnelles, la volonté du CRRG est d'éclater la collection rassemblée au verger conservatoire de Villeneuve d'Ascq au sein de plusieurs vergers hautes tiges d'intérêt régional, dont le projet de Maubeuge.

L'éclatement de la collection répond à un double objectif :

- garantir la pérennité des variétés en dupliquant la collection rassemblée à Villeneuve d'Ascq ;
- alimenter les opérations de plantation régionales (« Plantons le décor », pilotée par Espaces Naturels Régionaux (ENRx) et « la Nature en chemin », pilotée par le Conseil Régional) par des notations qui

permettent de mettre en lumière l'intérêt agronomique des variétés locales dans le cadre de plantations hautes tiges extensives.

Ce verger conservatoire est implanté à Maubeuge sur la parcelle cadastrale AQ 408, propriété de la commune, d'une contenance totale de 110 856 m² sur laquelle se situe l'ensemble des installations de la Ferme du Zoo : bâtiments d'élevage de stockage, aires de jeux pour enfants, mobiliers urbains, poulailler, parcelles de présentation de divers animaux (ânes, chèvres, vaches...) (**Annexe 1 : Situation du site**).

Au sud de la parcelle AQ 408 se trouve le verger conservatoire concerné par la présente convention. Il s'étend sur une surface de 3 hectares et 5 centiares et comporte 60 cerisiers, 75 poiriers et 61 pruniers (196 variétés : 1 arbre par variété) dont la liste variétale et le plan sont annexés à la présente convention (**Annexe 5**).

Sur cette même parcelle, on retrouve également un verger communal d'environ 1 ha composé de variétés classiques de la région Hauts de France. Ce dernier, non concerné par la présente convention, a été créé à l'initiative de la mairie dans les années 2004/2005. Sa gestion courante, taille, entretien, récolte et valorisation sont assurés par les services techniques espaces verts de la commune. (**Annexe 2 : Parcelle cadastrale AQ 408 concernée par la convention avec localisation des différents vergers.**)

Pour assurer l'entretien des vergers ainsi que d'autres espaces verts éclatés sur le territoire de la ville, la commune a souhaité mettre en place un mode de gestion de ses espaces par un pâturage ovin. Un troupeau composé de 50 et 80 animaux de race Zwartbles, race hollandaise particulièrement rustique, transite d'un site à l'autre grâce à un berger employé par la ville.

La parcelle AQ 408 concernée par le verger conservatoire est un lieu de repli pour les animaux. Elle est pâturée de mars à fin novembre principalement les soirs, les weekends ainsi que les périodes pendant lesquels le berger est affecté à d'autres tâches ou lorsqu'il est en congés.

Sur la partie ouest de cette même parcelle cadastrale AQ 408 un grand projet de construction d'un hôpital porté par l'Agence Régionale de la Santé ARS a débuté en 2018. Cette imposante construction sera implantée à proximité immédiate du verger conservatoire (moins de 25 mètres). L'accès se fera par une entrée principale composée d'un grand parvis surélevé et orienté plein Est proposant une vue sur l'ensemble du verger conservatoire.

Durant l'été 2017, des travaux pilotés par la Communauté d'Agglomération Maubeuge - Val de Sambre ont été lancés afin de construire un échangeur routier permettant dans un premier temps l'accès au chantier de construction de l'hôpital.

A cette fin, une emprise d'une trentaine de mètres sur toute la partie sud du verger conservatoire fût nécessaire pour construire de nouvelles voiries ainsi que divers aménagements imposés par la loi sur l'eau : création de noues, fossés... (**Annexes 2 et 3**)

Une partie de la collection de prunes a dû être sacrifiée et 19 pruniers (19 variétés) arrachés, contrariant largement l'objectif initial du verger à savoir la préservation sur le long terme du patrimoine fruitier de l'Avesnois Thiérache.

La Communauté d'Agglomération Maubeuge - Val de Sambre a proposé à la Ville et au CRRG une mesure compensatoire liée au préjudice subi.

La collection de pruniers sera greffée et replantée sur un emplacement encore disponible sur la même parcelle cadastrale à proximité immédiate du verger conservatoire (voir plan en annexe 3). La présente convention précise les modalités liées à cette mesure compensatoire.

Plus globalement, le verger conservatoire héberge un patrimoine fruitier régional à préserver et à valoriser. Cet espace constitue aussi un support pédagogique particulièrement intéressant pour le grand public et les scolaires. Des actions d'information et de sensibilisation ainsi que des programmes de formations et d'animations sur ce site ou lien avec cette thématique sont organisés régulièrement par la Ville, la Communauté d'Agglomération mais aussi le Parc Naturel Régional de l'Avesnois (Cueillons la Nature, stages de taille, ...)

Le verger qui a maintenant plus de 10 ans entre doucement en phase de production. Quelques centaines de kilos de fruits sont à prévoir dès les prochaines années et quelques tonnes d'ici 10 ans. Afin de valoriser au mieux cette ressource, les partenaires ont souhaité élargir leurs relations de travail par la signature d'une convention pluriannuelle permettant de définir les engagements chaque structure mais aussi et surtout **de prendre les mesures adaptées pour protéger à long terme ce site** et la formidable diversité fruitière qu'il contient.

Ceci exposé, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de présenter les engagements de chacune des parties pour la gestion, l'entretien, la valorisation et la protection du « Verger conservatoire de cerisiers, poiriers et pruniers de l'Avesnois-Thiérache » sur la période 2019 à 2024. Les espaces visés par la présente convention sont le verger conservatoire existant de 3,05 ha et celui qui sera planté dans le cadre de la compensation d'une surface de 4 200 m²... (Annexe 3)

ARTICLE 2 : Engagements de la commune de Maubeuge

La commune de Maubeuge est propriétaire de parcelle cadastrale AQ 408, au lieu-dit La CROIX, d'une superficie de 11 hectares 8 ares 56 centiares et sur laquelle se situe le verger conservatoire de 30 050 m² de variétés locales de cerisiers, poiriers et pruniers typiques de l'Avesnois-Thiérache.

A ce titre, la commune s'engage à :

- maintenir la vocation de verger conservatoire de la parcelle cadastrale indiquée ci-dessus pendant toute la durée de la convention ;
- étudier et mettre en place la ou les mesures de protection du verger conservatoire permettant d'assurer sa pérennité sur le long terme et éviter tous changements de nature du sol portant sur tout ou partie de sa superficie (classement Zone Naturelle ZN ou Zone Agricole ZA au PLUi, classement comme élément paysager protégé au L 151-23 du code de l'urbanisme, mise en place d'Obligations Réelles Environnementales, ...) (Annexe 4) ;
- en cas de changement d'affectation de tout ou partie du verger entraînant la destruction de tout ou partie des fruitiers plantés, verser au CRRG une compensation financière fixée d'un commun accord le moment venu, selon l'estimation du service des domaines par référence à la valeur du bien immobilier et de l'exceptionnelle valeur patrimoniale et culturelle de cet équipement, ;
- réaliser le remplacement des arbres morts ou dépérissants ; la protection des arbres, le ramassage des branches et leur broyage ou leur évacuation ;
- prendre à sa charge l'achat d'arbres fruitiers (remplacement des arbres morts et dépérissant) ainsi que les fournitures nécessaires à leur protection (grillage, poteaux, liens,...) ;
- définir un agent municipal comme référent verger auprès des différents partenaires.
- assurer l'entretien courant des éléments annexes au verger conservatoire, c'est-à-dire l'entretien des haies, des aménagements conçus pour le verger (panneaux) et des protections mises en place autour des arbres ; cet entretien courant ne porte pas sur les arbres fruitiers, entretien réalisé par le CRRG ;
- autoriser le Parc ou le CRRG à prélever des échantillons de fruits pour l'étude des variétés et des greffons ainsi que, sur demande expresse, à réaliser des visites ;
- soumettre au CRRG toute demande d'un tiers relative à la fourniture de greffons ;
- informer le Parc et le CRRG de tout dommage causé aux arbres, protections et tout autre aménagement du verger, ainsi que tout incident survenu sur les parcelles ;
- ne pas labourer, ne pas désherber chimiquement, ne pas apporter d'engrais ou d'amendements dans le verger qui ne respecteraient pas le cahier des charges de l'agriculture biologique et sans en avertir le CRRG ;
- mettre en place des aménagements limitant les excès d'eau dans le verger (création de fossés ou drains) ;
- gérer de manière raisonnée la pression de pâturage et la ressource en herbe, en proscrivant le sous pâturage et le sur pâturage ;
- permettre une gestion du pâturage hivernal adaptée permettant d'avoir un couvert herbacé court pour favoriser la prédation des campagnols terrestres par les rapaces ;
- retirer éventuellement et ponctuellement les animaux lors de la chute naturelle des fruits, s'ils manifestent des troubles sanitaires suite à leur ingestion ;
- mettre en place des râteliers adaptés permettant de compléter les animaux à partir d'octobre ou en période de sécheresse. (Évitant ainsi que les animaux n'occasionnent de dégâts aux arbres) Les râteliers ne devront pas être installés au pied des arbres afin d'éviter des tassements de sol.
- mettre en place des abreuvoirs automatiques raccordés à l'adduction d'eau de la ville (afin d'éviter les lavages des cuves à eau avec des produits à base de javel qui peuvent se déverser dans le verger) ;
- faucher les refus, les ronces et écharbonner avant la date fixée par arrêté préfectoral ;

- prendre à sa charge la responsabilité des risques liés à la présence des animaux sur le verger pour la sécurité des biens et des personnes, en souscrivant une assurance de responsabilité civile et prendre fait et cause pour la commune en cas de dommages aux tiers ;
- prendre à sa charge la responsabilité des accidents qui pourraient survenir aux ovins, liés à l'absorption de corps étrangers ou à l'ingestion de fruits ;
- sortir les animaux du verger de fin novembre à mi-mars afin de créer un vide sanitaire limitant les parasites intestinaux des moutons dans le verger ;
- entretenir tous les ans les clôtures qui ceinturent le verger ainsi que les clôtures intérieures et les portes ;
- faire réaliser et poser les panneaux d'informations avec le contenu proposé par le Parc et le CRRG à l'entrée du verger ;
- ouvrir le verger au grand public et aux scolaires, au moins une journée par an, afin que le CRRG et le PNR puissent y organiser des visites guidées et/ou des animations encadrées de façon à veiller au respect du site ;
- tenir informé ses partenaires du programme de visites et d'animations ayant lieu sur le site ;
- permettre aux établissements scolaires de participer à l'opération « Cueillons la Nature », menée par le PNR de l'Avesnois en ouvrant le verger quelques journées par an (en septembre/ octobre) pour la récolte de fruits et leur valorisation en jus de fruits servant de base à un programme d'animation plus large, programme portant sur la valorisation et la réappropriation du patrimoine fruitier et abordant les notions de gaspillage alimentaire et de justice sociale ;
- étudier et mettre en place avec les partenaires des solutions pour valoriser les fruits du verger (jus de fruits municipal, jus de fruits pour les cantines scolaires de la commune, cueillette solidaire, transformation en jus de poires dans le cadre de « Cueillons la nature »...) ; et fabrication de tartes, confiturespour certaines variétés destinées uniquement à cet usage ;
- convoquer les réunions prévues aux articles 6 et 7.

ARTICLE 3 : Engagements du Centre Régional de Ressources Génétiques

Le CRRG constitue le partenaire technique et scientifique de cette opération.

A ce titre, il s'engage à :

- fournir les greffons des variétés retenues pour le site au pépiniériste choisi par les partenaires pour remplacer les arbres morts, dépérissants et ceux concernés par la mesure compensatoire ;
- assurer le suivi de la production des plants de fruitiers destinés au verger, chez le pépiniériste retenu ;
- actualiser le plan du verger conservatoire et en fournir un exemplaire à chacun des partenaires ;
- co-encadrer, avec le Parc, la Communauté d'Agglomération et la Commune, les chantiers de plantation des arbres et de mise en place ou de rénovation des protections ;
- accompagner la commune dans sa démarche de protection du verger (changement de classement au PLUi, mise en place d'Obligations Réelles Environnementales) ;
- assurer le suivi de la reprise des végétaux, ainsi que la réalisation de la taille de formation les trois premières années pour ce qui concerne les replantations et les arbres de la mesure compensatoire ;
- réaliser la taille d'entretien en partenariat avec le personnel communal. Celle-ci devra être achevée avant le 31 mars de chaque année ;
- organiser avec la commune le chantier de ramassage et de broyage du bois de taille en partenariat avec la commune ;
- assurer le suivi scientifique du verger (notations sur les variétés, comportements vis-à-vis des ravageurs et maladies) ;
- intégrer ce verger au réseau des vergers conservatoires des Hauts de France dont il assure la coordination et le suivi scientifique ;
- s'appuyer sur les notations réalisées au verger pour alimenter les opérations « Plantons le décor » et la « Nature en chemin » ;
- accompagner la Commune, la Communauté d'Agglomération et le Parc dans la mise en place d'animations pédagogiques autour du verger et des projets de valorisation des fruits (cueillette solidaire, jus de fruits municipal...)

ARTICLE 4 : Engagements du Parc naturel régional de l'Avesnois

Le Parc mène des projets d'éducation à l'environnement auprès des habitants et des établissements scolaires de l'Avesnois.

A ce titre, le Parc s'engage à :

- réaliser avec l'aide du CRRG le contenu de panneaux présentant les caractéristiques de quelques variétés emblématiques de l'Avesnois Thiérache à l'entrée du verger conservatoire. Ainsi les visiteurs pourront bénéficier d'informations variétales précises sans avoir besoin d'entrer à l'intérieur des parcelles pâturées. Un système de flash-code présent sur les panneaux permettra de rediriger le public vers des sites internet plus étoffés en informations techniques (Site www.biodimestica.eu, ENRx et Plantons le décor®...) ainsi que sur une page internet présentant l'histoire fruitière de l'Avesnois-Thiérache, son économie, sa richesse variétale et la description des variétés présentes dans le verger.
- étudier la faisabilité de la création d'un circuit pédestre avec une application sur téléphone mobile qui présente les caractéristiques de la ville de Maubeuge et qui permettrait d'amener le promeneur jusqu'au verger.
- co-encadrer, avec le CRRG et la commune, les chantiers de replantation des arbres et d'entretien des protections ;
- relayer, dans les documents et publications du Parc, la communication faite par la commune à l'occasion des visites guidées du verger ;
- accompagner la commune dans la mise en place d'animations pédagogiques autour du verger visite avec les écoles ;
- mettre en œuvre avec l'aide du CRRG des projets de valorisation des fruits (cueillette solidaire, jus de fruits municipal, jus pour les cantines scolaires municipales, récolte et transformation en jus dans le cadre de « Cueillons la nature »...)
- valoriser le verger au travers de ses actions de communication en faisant référence aux autres partenaires ;
- apporter ponctuellement des réponses à travers des animations impliquant scolaires et/ou habitants.

ARTICLE 5 : Engagements de la Communauté d'Agglomération Maubeuge - Val de Sambre

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté d'Agglomération met en œuvre la Trame Verte et Bleue sur son territoire. Les axes stratégiques du schéma de la Trame Verte et Bleue du Val de Sambre concernent la préservation de la biodiversité et des continuités écologiques mais aussi l'animation et la communication sur la nécessité de préserver le patrimoine naturel.

A ce titre, la Communauté d'Agglomération s'engage à :

- prendre en charge financièrement l'ensemble des coûts de la mesure compensatoire liée aux travaux de construction de l'échangeur routier : fourniture et mise en place des arbres (2 arbres par variété, soit 38 plants) et de l'ensemble des protections contre les animaux dès la 1^{ère} année de la convention ;
- organiser un chantier participatif pour les plantations liées à la mesure compensatoire ;
- co-encadrer, avec le CRRG et la Commune, les chantiers de replantation des arbres et d'entretien des protections liés à la mesure compensatoire ;
- relayer, dans les documents et publications de la Communauté d'Agglomération la communication faite par les partenaires à l'occasion des visites guidées du verger ou toute autre animation ;
- accompagner la Commune dans la mise en place d'animations pédagogiques autour du verger (visite avec les écoles, ...) ;
- valoriser le verger au travers de ses actions de communication en faisant référence aux autres partenaires.
- étudier et mettre en place la ou les mesures de protection du verger conservatoire permettant d'assurer sa pérennité sur le long terme et éviter tous changements de nature du sol portant sur tout ou partie de sa superficie (classement au PLUi, mise en place d'Obligations Réelles Environnementales, ...). (**Annexe 4**)

ARTICLE 6 : Suivi technique

Les quatre partenaires signataires de la présente convention, s'engagent à réaliser au minimum une visite technique annuelle du verger.

ARTICLE 7 : Valorisation des fruits : concertation et répartition

Etant donné la diversité des partenaires, des nombreux projets de valorisation et des sollicitations (associations locales, écoles, promeneurs...) les quatre partenaires programmeront chaque année au début du mois de juin à l'initiative de la commune une réunion de concertation dans le but de planifier et de répartir au mieux les fruits pour chaque usage et chaque destination (jus de fruits municipal, récolte par les enfants des écoles, analyse fruits pour le CRRG...).

Afin de valoriser et faire connaître au mieux le verger, l'ensemble des produits transformés (jus, compote) devront porter sur leurs étiquettes et/ou emballages les logos des partenaires ainsi que la mention « produit à partir de fruits du verger conservatoire de Maubeuge ».

Une contre étiquette sur les bouteilles de jus municipal sera conçue spécifiquement pour présenter les objectifs, les partenaires et l'intérêt patrimonial et génétique de cette initiative.

ARTICLE 8 : Assurances

Chaque partenaire s'engage à souscrire ou avoir souscrit toutes les assurances nécessaires pour couvrir les activités décrites dans la présente convention, des chantiers d'entretien à l'accueil du public.

ARTICLE 9 : Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de 6 ans (2019-2024). Elle prend effet à compter de la date de sa signature et aura pour terme le 31 décembre 2024. Elle sera reconductible de manière expresse pour une même période sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception deux mois avant la date anniversaire de la signature de la convention.

ARTICLE 10 : Modification de la convention

Si les nouvelles actions envisagées excèdent les objectifs initialement définis ou le cadre général de la collaboration, la présente convention devra faire l'objet d'un ou plusieurs avenants à la présente convention permettant la modification d'un ou plusieurs articles. Tout avenant devra être établi avant le terme de la présente convention.

ARTICLE 11 : Résiliation de la convention et règlement des litiges

La présente convention pourra être résiliée à tout moment par l'une ou l'autre des parties suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles, notamment si elle constate le non-respect des engagements de l'un des partenaires ou s'il apparaît un désaccord sur les objectifs et les moyens à mettre en œuvre dans le cadre de cette convention.

Cette résiliation interviendra après préavis de neuf mois suivant la mise en demeure. Ce préavis permettra notamment aux parties de définir le devenir des arbres et de la collection.

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif concerné.

ARTICLE 12 : Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et de toutes ses suites, les partenaires font l'élection de domicile aux adresses indiquées en tête des présentes.

Fait à _____, le _____

**Le Maire
de Maubeuge**

Monsieur Arnaud DECAGNY

**Le Président de la Communauté
d'Agglomération Maubeuge - Val de
Sambre**

Monsieur Benjamin SAINT HUILE

**Le Président
d'Espaces naturels régionaux**

Monsieur Guislain CAMBIER

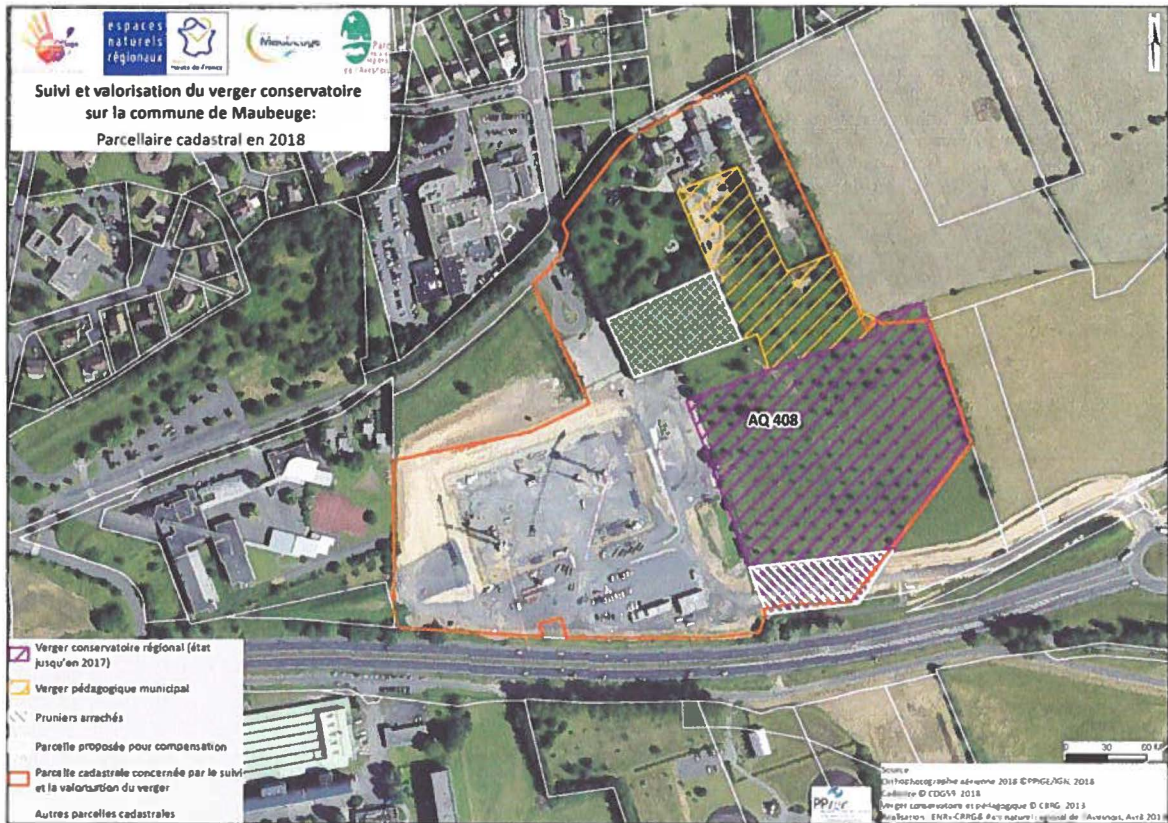
**Le Président du Parc naturel régional de
l'Avesnois**

Monsieur Guislain CAMBIER

ANNEXE 2 : Parcelle cadastrale AQ 408 concernée par la convention avec localisation des différents vergers. : Verger pédagogique municipal, verger conservatoire (CRRG) (Source : orthophotographie aérienne 2015- PPIGE/IGN 2015, cadastre CDG 59, 2015)

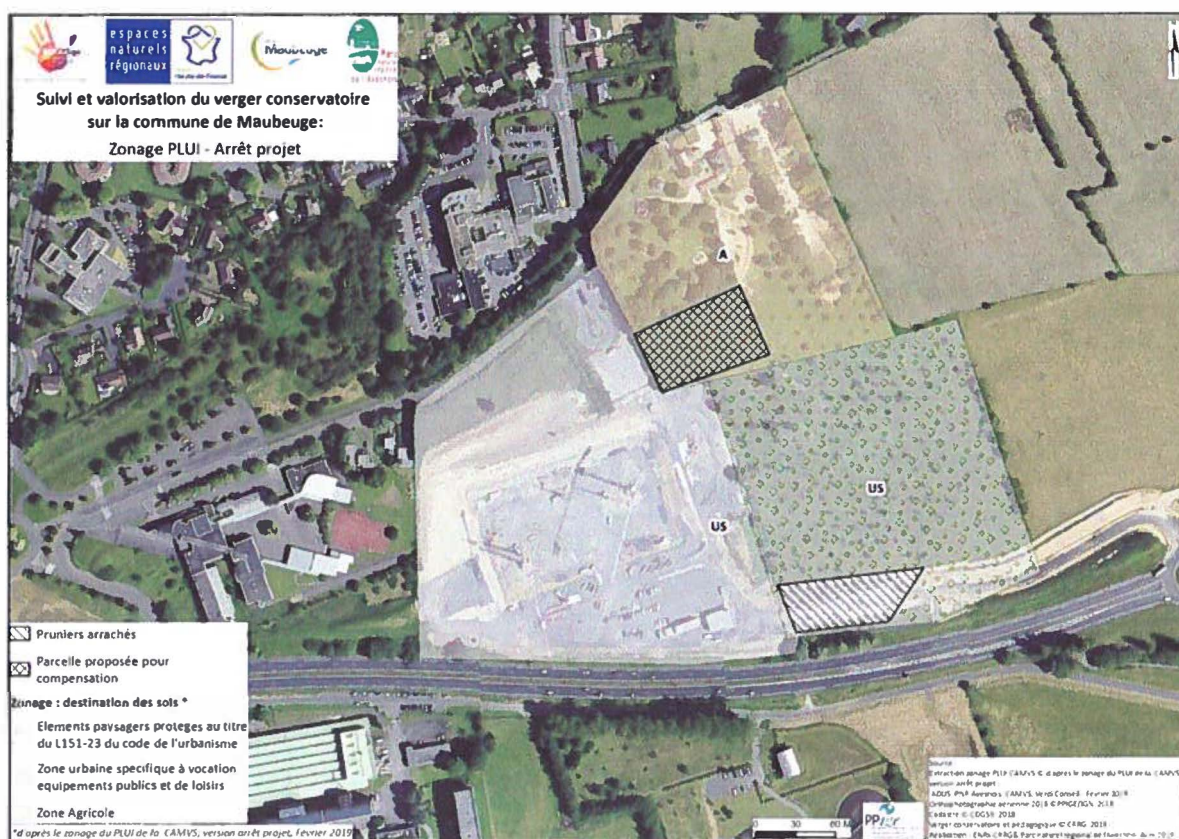


Annexe 3 : Situation du verger conservatoire fin 2018 (CRRG) et des autres secteurs sur le site de la ferme du zoo.
(Source : orthophotographie aérienne 2018- PPIGE/IGN 2015, cadastre CDG 59, 2015)



Annexe 4 : Zonage PLUi version arrêt projet fév. 2019 de la zone concernée par la convention.

(Source : orthophotographie aérienne 2018- PPIGE/IGN 2015, cadastre CDG 59, 2015, Extraction zonage PLUi de la CAMVS version arrêt projet fév. 2019)



Annexe 5 : Plan et liste variétale du verger conservatoire de Maubeuge

(Source : Base de données CRRG)

(Lecture du plan sur le terrain : ligne 1 en entrant dans le verger partie, arbre place n°1 dans le coin à droite, ligne 1 sens de droite à gauche et ligne 2 de gauche à droite et ainsi de suite en descendant)

LIGNE	PLACE	ESPECE	CODE	VARIETE	
1	1	Cerise	Duc 12	Anglaise	
	2	Cerise	Dur 4	Anglaise hâtive	
	3	Cerise	Duc 6	Aubain	
Clôture avec le verger pédagogique municipal					
	4	Cerise	Mar 5	Aubain	
2	5	Cerise	Mar 4	Bigarreau	
	Clôture avec le verger pédagogique municipal				
	6	Cerise	Deh 2	Bigarreau blanc	
	7	Cerise	Dpe 1	Bigarreau blanc	
	8	Cerise	Duc 5	Bigarreau de Jolimetz	
	9	Cerise	Mar 7	Bigarreau hâtif	
	10	Cerise	Bur 8b	Bigarreau Napoléon	
	11	Cerise	Inr 4	Bigarreau Napoléon V 804	
3	12	Cerise	Mar 2	Bigarreau noir	
	13	Cerise	Cou 1	Bigarreau rose	
	14	Cerise	Bra 12	Blanche très ferme	
	15	Cerise	Brl 1	Brune de Romeries	
	16	Cerise	Inr 1	Burlat V 370	
	17	Cerise	Dlv 1	Cacouanne à petite queue	
	18	Cerise	Bon 3	Cacouanne blanche = Cerise blanche d'Harcigny	
4	19	Cerise	Lam 3	Cerise à Gustave	
	20	Cerise	Duw 8	Cerise Blanche à chair molle	

	21	Cerise	Bra 6	Cerise blanche d'Harcigny
	22	Cerise	Blo 1	Cerise de mai
	23	Cerise	Dlv 7	Cerise de mai
	24	Cerise	Bra 14	Cerise de Somain
	25	Cerise	Dur 1	Cerise du Jolimetz à longue queue
	26	Cerise	Rst 11	Cerise Legat
5	27	Cerise	Bra 7	Cerise noire du Nord
	28	Cerise	Sen 1	Cerise rouge avancée
	29	Cerise	Duc 7	Cœur de Noyon
	30	Cerise	Sen 2	Cœur de pigeon
	31	Cerise	Cou 2	Cœur de pigeon noir
	32	Cerise	Bur 9	Early Rivers
	33	Cerise	Tel 3	Franc Tellier
6	34	Cerise	Dur 8	Gascogne double
	35	Cerise	Loc 1	Gascogne noire
	36	Cerise	Meu 2	Gascogne noire
	37	Cerise	Inr 5	Géant d'Hedelfingen V 1877
	38	Cerise	Mar 9	Genre Napoléon
	39	Cerise	Duc 3	Grinque à l'tarte
	40	Cerise	Dur 7	Grinque à l'tarte
	41	Cerise	Dur 6	Grinque du Nord
7	42	Cerise	Bur 5	Grinque Montmorency
	43	Cerise	Duw 3	Griotte courte queue
	44	Cerise	Cou 3	Gros bigarreau tardif
	45	Cerise	Lam 4	Grosse rouge juteuse
	46	Cerise	Bur 3	Guigne noire de Ruesnes
	47	Cerise	Bra 4	Guigne rouge aigre
	48	Cerise	Dur 3	Jaune croquante
8	49	Cerise	Duc 11	Michet "sur bois"
	50	Cerise	Dlv 8	Michet non greffé
	51	Cerise	Bur 8	Montmorency Jardin

	52	Cerise	Dur 5	Noire à longue queue n° 1
	53	Cerise	Bra 13	Noire de Busigny
	54	Cerise	Loc 3	Noire ferme tardive
	55	Cerise	Sen 3	Noire fondante
	56	Cerise	Lam 2	Noire molle tardive
9	57	Cerise	Lam 5	Noire molle tardive Reumont
	58	Cerise	Duc 10	Noire très tardive
	59	Cerise	Bur 4	Petit bigarreau
	60	Cerise	Mar 3	Rouge et jaune
	1	Poire	Crd 4	A cidre
	2	Poire	Mey 2	A cidre acidulée
	3	Poire	Mey 1	A cidre genre Carisi
10	4	Poire	Pui 6	Beauvais
	5	Poire	Dis 7	Belle Angevine
	6	Poire	Har 2	Bergamote Hertrick
	7	Poire	Duc 13	Boussoc
	8	Poire	Hen 3	Calebasse
	9	Poire	Bur 13	Calebasse à la reine
	10	Poire	Def 3	Calebasse à la reine
	11	Poire	Duw 1	Calebasse d'hiver
11	12	Poire	Duc 1	Calebasse Double
	13	Poire	Bur 1	Calebasse simple
	14	Poire	Mar 1	Carisi
	15	Poire	Bra 1	Catherine
	16	Poire	Ply 1	Cul frisé
	17	Poire	Lam 1	D'août Lamer
	18	Poire	Met 4	D'août Mettele
	19	Poire	Wui 1	De blé
12	20	Poire	Grn 1	De fusée

	21	Poire	Mar 2b	De livre
	22	Poire	Crd 1	De rosée
	23	Poire	Met 5	De sang
	24	Poire	Bur 9	De Venne
	25	Poire	Def 2	Defoort n° 2
	26	Poire	Duc 2	Délice d'avril
	27	Poire	Cou 9	Demie livre
13	28	Poire	Hst 21b	Demie livre
	29	Poire	Bur 2	D'épine
	30	Poire	Ren 3	D'épine
	31	Poire	Hed 1	D'été espalier
	32	Poire	Cou 4	D'hiver
	33	Poire	Pui 3	Duchesse de Mouchy
	34	Poire	Crx 8	Eugène Thiriot
	35	Poire	Bur 6	Ficelle
14	36	Poire	Met 2	Fisée
	37	Poire	Bur 12	Franc Bureau
	38	Poire	God 1	Fusée
	39	Poire	Bur 5b	Gonio
	40	Poire	Sen 5	Grise de la Toussaint
	41	Poire	Dlv 5	Grosse Grise à cuire
	42	Poire	Mar 4	Hubert
	43	Poire	Pui 32	Intermédiaire n° 15
15	44	Poire	Pui 29	Intermédiaire n° 18
	45	Poire	Bur 5	Jean Nicolas
	46	Poire	Pui 20	Laumardeu à poiré
	47	Poire	Mar 5	Légipont
	48	Poire	God 2	Long chiff
	49	Poire	Mar 6	Louis Marchand
	50	Poire	Bur 10	Madeleine
	51	Poire	And 29	Marguerite Marillat

16	52	Poire	Pui 7	Marlau 2 à poiré
	53	Poire	Bur 8	Mathieu
	54	Poire	Hzr 11	Merton Pride
	55	Poire	Pui 26	Moulin à poiré
	56	Poire	Mar 10	Notre Dame
	57	Poire	Mql 1	Notre Dame
	58	Poire	Mar 7	Paul Lequin
	59	Poire	Met 1	Peau Prune

17	60	Poire	Grn 3	Petit Bondon
	61	Poire	Duc 12	Pierre Basset
	62	Poire	Pui 4	Poire de Troussencourt
	63	Poire	Pui 12	Poire Del à poiré
	64	Poire	Pui 31	Poire Gribauval
	65	Poire	Lst 6	Poire grise
	66	Poire	Pui 18	Poire Normande à poiré
	67	Poire	Mar 8	Poire Pomme

18	67 bis	Poire	Beurré bachelier (arbre planté par la ville de Maubeuge)	
	68	Poire	Pui 25	Poire Prémontré
	69	Poire	Pui 30	Poire Tilloloy à poiré
	70	Poire	Che 1	Rondio
	71	Poire	Sen 7	Rondio
	72	Poire	Van 1	Saint Mathieu grise
	73	Poire	Bon 4	Saint Rémy
	74	Poire	Met 6	Select voisin

19	1	Prune	Mar 1	Abeilles
	2	Prune	Dls 1	Abricotée jaune
	3	Prune	Sen 5	Altesse blanche
	4	Prune	Fro 2	Altesse rouge
	5	Prune	Dur 13	Altesse bleue gonflée
	6	Prune	Sen 6	Altesse rouge
	7	Prune	Dur 4	Belle de Louvain

	8	Prune	Bra 3	Blanche se multipliant par drageons
--	---	-------	-------	-------------------------------------

20	9	Pru	Bra 7	Bleue à goût de noyau
	10	Pru	Bra 5	Bleue n° 2
	11	Pru	Dur 12	Bleue qui éclate
	12	Pru	Dur 17	Cerise
	13	Pru	Cou 2	Conducta
	14	Pru	Can 2	Damas
	15	Pru	Dur 5	De Floyon

21	16	Pru	Lcl 1	De tourneur
	17	Pru	Dur 16	Du Roi
	18	Pru	Can 1	Goutte d'or
	19	Pru	Cho 2	Grosse blanche Chotteau
	20	Pru	Dur 10	Grosse jaune
	21	Pru	God 1	Grosse prune blanche
	22	Pru	Lam 1	Houzard

22	23	Pru	Duc 4	Lecerf
	24	Pru	Sen 1	Madeleine
	25	Pru	Bur 2	Marie Jouveneau
	26	Pru	Bur 8	Monsieur
	27	Pru	Dlv 1	Monsieur rouge
	28	Pru	Fro 6	Nobert

23	29	Pru	Dur 7	Noberte
	30	Pru	Dur 7-1	Noberte double
	31	Pru	Brl 2	Opale
	32	Pru	Mar 2	Pêche
	33	Pru	Bra 1	Pertrigon
	34	Pru	Bra 12	Pertrigon de Lemé

24	35	Pru	Bra 10	Petite bleue
	36	Pru	Cho 1	Petite reine Claude
	37	Pru	Bra 9	Petite rouge de la vallée

	38	Pru	Dur 1	Prune Abricot
	39	Pru	Mar 5	Prune Abricot
25	40	Pru	Dur 15	Prune bleue
	41	Pru	Wei 1	Prune Prince
	42	Pru	Dur 22	Prune rose
	43	Pru	Bur 4	Quetsche
	44	Pru	Bra 17	Quetsche de la Marne

26	45	Pru	Bra 19	Quetsche de Landouzy
	46	Pru	Dlv 4	Reine Claude à cul crotté
	47	Pru	Dur 21	Reine Claude brune
	48	Pru	Bra 8	Reine Claude de Lemé
	49	Pru	Bur 11	Reine Claude dorée

27	50	Pru	Can 3	Reine Claude double
	51	Pru	Dum 2	Reine Claude double=Dum 8
	52	Pru	Cou 4	Reine Claude d'Oullins
	53	Pru	Dur 14	Reine Claude rouge
	54	Pru	Dum 9	Reine Claude verte

28	55	Pru	Dur 22	Rose de septembre - A confiture
	56	Pru	Duw 4	Rouge allongée
	57	Pru	Dur 25	Rouge et verte aigrette
	58	Pru	Bra 22	Saint Vincent

29	59	Pru	Bur 9	Victoria
	60	Pru	Dur 19	Victoria

30	61	Pru	Can 4	Victoria rose
----	----	-----	-------	---------------